

1. **Appel et ouverture**

Le président, **M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 66 membres inscrits, 41 personnes sont présentes, 25 excusées.

Note d'après séance : Il s'agit d'une première... aucun membre n'est absent sans excuse ! Merci.

Mme Katyla Labhard, municipale, est excusée.

Le quorum étant atteint, **le président** ouvre la séance à 20h15.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 2/2007**

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Aucune correspondance reçue.

5. **Assermentation**

Aucune demande n'est parvenue au bureau du conseil.

6. **Préavis municipal no 4/2007 relatif à la pose de collecteurs d'eaux usées et à la réalisation d'un trottoir ainsi que de l'éclairage public au Brez.**

- M. **Antoine Berger**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Antoine Berger** transmet quelques informations au sujet dudit préavis et termine par lire la conclusion de celui-ci.

- M. **Werner Baumgartner** se plaint de ne pas avoir reçu les préavis.

- Le **président** rappelle qu'il était indiqué dans la convocation reçue par courrier, que les personnes souhaitant disposer d'une copie des préavis pouvaient s'adresser au greffe ou directement l'extraire du site www.fechy.ch.

- M. **Eric Manganel** lit le rapport de la commission ad hoc.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le **président** donne la parole aux conseillers :

M. **Jean-Pierre Chanson** : « pour quelles raisons, sous « éclairage public, génie civil », il y a tout d'abord un montant de CHF 18'000.--, puis 2 lignes plus bas, « éclairage public, sol », un montant de CHF 5'500.-- ? »

M. **Francis Liard**, syndic : « le montant de CHF 18'000.-- (génie civil), concerne les fouilles et les CHF 5'500.-- (sol) les travaux de la SEFA ».

Puis, en réponse à la commission ad hoc :

Concernant le télé-réseau : dans le cadre de ces travaux, toutes les maisons qui seront raccordées aux égouts ont déjà le télé-réseau.

Concernant le trottoir : il n'est pas possible de sécuriser un trottoir dans une zone à 50 km/h. Pour pouvoir le faire quand même et conserver le mur, comme prévu initialement, il faudrait élargir encore le trottoir de 2 m, ce qui dépasserait la servitude signée avec les propriétaires (M. Morandi, Mme Sirna et Mme Roethlisberger).

M. **Jean-Pierre Chanson** : « dans les divers et imprévus, que contient ce poste et est-ce une norme que d'avoir un montant correspondant à 10% des coûts totaux ? Et, face au poste « ingénierie » CHF 65'000.-- qui représente 12,5% ? »

M. **Francis Liard**, syndic : « sous divers et imprévus, il y a le géomètre, le notaire pour les inscriptions des servitudes, les accords avec les propriétaires (quelques actes ont déjà été effectués avec Maître Félix). Il y a également trois parcelles privées cultivées en vigne. Sur l'une d'elles, il faudra modifier temporairement les extrémités en supprimant quelques souches, puis les remettre en état.

La Municipalité n'a pas encore demandé à un expert la taxation des travaux ; le montant final de l'« ingénierie » en dépendra. Le montant de CHF 65'000.-- est mis en prévision de ceux-ci. »

M. **Michel Aguet** : s'agit-il de la dernière étape du programme d'épuration dans la Commune ? M. le Syndic peut-il le confirmer ?

M. **Francis Liard**, syndic, répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à la majorité (3 abstentions).

7. Préavis no 5/2007 concernant l'arrêté d'imposition

- M. **Francis Liard**, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis.

Aucune demande n'étant formulée, M. **Francis Liard**, syndic, transmet quelques informations :

- l'arrêté d'imposition est le même que l'année dernière...
- ...cependant, lorsque ledit préavis a été établi, personne ne savait alors que le RPT (report de charges de la confédération sur les cantons) coûterait aux communes vaudoises 103 millions !

Le débat n'est pas terminé, bien que cela ait été accepté par l'UCV (union des communes vaudoises) et par l'AdCV (association de communes vaudoises).

Comme ce report de charges représenterait à ce jour, pour notre commune, 3 à 4 points d'impôts, et en l'absence d'une réalité comptable des effets de la péréquation, la Municipalité n'a pas jugé utile de modifier le taux d'imposition pour 2008.

Pour 2009, le mode de calcul de la péréquation intercommunale devrait être modifié, c'est pourquoi la Municipalité propose à l'assemblée d'étudier une éventuelle adaptation de notre taux d'imposition, sur la base des futurs critères de calcul connus.

Le Syndic termine par lire la conclusion du préavis, qui propose de reconduire le même arrêté d'imposition à CHF 0,70cts de l'impôt cantonal de base pour 2008.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN)

Le **président** donne la parole aux conseillers.

M. **Jean-Pierre Chanson** n'a pas d'objection sur le fait de maintenir le taux d'imposition tel qu'il existe. Il souhaite s'adresser directement au Syndic, afin d'envoyer un courrier aux députés de ce canton et plus particulièrement à M. Pascal Broullis.

« A force de charger les communes, ne serait-il pas de bon ton de mettre un audit dans ses services, afin de savoir, ou de découvrir, que toutes les sociétés qui s'occupent de leur informatique coûtent plusieurs dizaines, voire centaines, de millions.... Si un citoyen comme moi est capable de donner cette information, c'est que peut-être il serait nécessaire de faire cette enquête, avant que tout le monde, un jour, comprenne et se révolte contre le canton ! Tout ça n'est pas normal. Il y a un déséquilibre, le canton peut dépenser tout ce qu'il veut aujourd'hui, étant donné qu'il est revenu dans les chiffres noirs ! Chaque citoyen fait un effort, mais il faut penser aussi aux commerçants, aux vigneron, aux simples salariés, il n'est pas normal que l'on continue de déborder dans des excès. »

Mme **Anne-Marie Mackowiak-Chanson** souhaite savoir pour quelles raisons on doit décider du taux d'imposition maintenant, alors que nous n'avons pas la vue du budget 2008. Il lui semblerait beaucoup plus logique de coupler l'exercice de la préparation du budget, pour l'année suivante, avec la détermination d'un taux d'impôt. Y a-t-il une raison particulière à ceci ou une date limite ? Dans une entreprise privée, on va d'abord regarder les budgets puis on agit ! Aujourd'hui, on nous demande de voter sur un taux avant de savoir combien on veut dépenser ! Quelles sont les raisons pour lesquelles on ne couple pas ces deux éléments ?

M. **Francis Liard**, syndic, est d'accord avec Mme Anne-Marie Mackowiak.

La Municipalité a essayé de se battre là-contre. Le problème est d'ordre technique. Les communes ne connaissent pas les montants à payer pour l'année suivante avant mi à fin octobre. Mais pour essayer de coupler ces deux éléments, l'année dernière, la Municipalité a préparé son budget le 26 septembre déjà ... et elle a pu le refaire !

L'arrêté d'imposition doit être à la préfecture pour le 5 novembre. Après, l'Etat, par rapport à l'arrêté d'imposition de toutes les communes, calcule la péréquation et la répartition de la facture sociale que la commune doit inclure dans son budget pour l'année suivante.

Etant donné que le taux d'imposition est pris en compte dans la péréquation et dans le social, nous sommes obligés de décider du taux d'imposition avant de connaître les montants qui vont être imposés pour l'année suivante !

Et quand on essaie de provisionner pour compenser un futur malus, on nous rembourse de l'argent !

Alors comment le calcul est-il fait ? Selon la dernière assemblée des Syndics qui a eu lieu à Féchy, tous les syndicats s'insurgent contre le canton, afin de connaître la formule de calcul de la péréquation, que le canton refuse de donner.

M. **Jean-Pierre Chanson** : le peuple est souverain, il faut faire une initiative !

M. **Francis Liard**, syndic, rappelle aux membres du Conseil l'initiative déposée dernièrement par les communes afin que les Municipalités aient un droit d'initiative ! Le peuple l'a rejetée à 64,7%. Avec ce droit, les Communes auraient pu agir elles-mêmes pour déposer une initiative ou un référendum, maintenant ce n'est plus possible.

Le **président** remercie le Syndic et précise que la secrétaire va faire ressortir ces points importants du PV et les faire remonter plus haut, afin d'obtenir une réponse.

Mme **Anne-Marie Mackowiak-Chanson**, après avoir lu le préavis, s'étonne qu'il ne soit pas fait mention de l'attractivité fiscale de la Commune. Aujourd'hui, c'est un sujet au quotidien en Suisse qui existe, et qui est d'actualité ici.

M. **Francis Liard**, syndic, explique :

« L'attractivité a existé pendant plus de 20 ans. La péréquation aujourd'hui est là pourquoi ? Afin que les communes les plus riches paient à la place des plus pauvres. Le taux moyen du canton est à 72 cts. Tous ceux qui sont au-dessus de 72 cts reçoivent et ceux qui sont en dessous de 72 cts paient ! L'attractivité d'une Commune, sans la citer mais voisine en l'occurrence, était à 56 cts, la Municipalité prévoyait de passer un préavis sur les déchets, refusé par la suite, car cela ne descendait leur taux d'impôt que de 2 points, soit à 54 cts ; puis le Conseil a voté un taux à 0,53 cts. Maintenant ladite commune se trouve avec CHF 351'000.-- de plus à payer sur la facture sociale ! Leur taux d'imposition est resté bas, mais comme il est pris en compte dans le calcul de la péréquation, ils paient plus ! C'est à se demander si Monsieur l'ex Conseiller d'Etat Monsieur Zysiadis n'avait pas raison avec son idée de taux unique ! Cela aurait peut-être été plus juste ! Après, c'est de savoir comment on redistribue cet argent aux Communes... ! »

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à main levée, le préavis no 5/2007 est approuvé à l'unanimité (sans abstention).

8. Communications de la Municipalité

M. **Francis Liard**, syndic :

La Fête du Raisin aura lieu à Féchy dessous ; un tout ménage sera distribué demain, surtout destiné aux habitants de Féchy dessous en prévision des nuisances et afin de libérer les places de parc.

Les Municipalités d>Allaman, Bougy et Féchy ont travaillé sur un règlement concernant les déchets, étant donné que les trois communes les déposent dans la même déchetterie. Les trois commissions ad hoc ont été informées lors d'une séance commune et maintenant, chaque commission va travailler pour son compte et se retrouver au mois d'octobre afin de faire une synthèse pour aboutir au même esprit de calcul des taxes pour une même procédure.

Il en sera de même pour le préavis et le projet de concours du nouveau collègue. Le Conseil de Féchy s'est déjà prononcé sur le PPA ; reste le concours. Dans les deux autres Communes, ils doivent encore voter le PPA et le concours. Une séance commune est d'ores et déjà programmée. A suivre !

9. Propositions individuelles

M. **Daniel Fischlin** : « il y a quelques années, sous une autre législature, il a été question de l'exploitation de gravière dans la forêt des Ursins. Depuis, le projet a été enterré ; il souhaite savoir où nous en sommes avec l'exploitation de nos sous-sols ? »

Dans un 2^{ème} temps, M. **Daniel Fischlin** aimerait savoir si l'on va vraiment perdre le refuge dont il était question en collaboration avec Bougy ? Pourquoi ne pas accorder une somme pour un ravissant refuge ?

M. **Francis Liard**, syndic :

Concernant les gravières : elles ont coulé ! Il y a une loi fédérale sur les gravières, qui stipule que s'il n'y a pas une profondeur exploitable de 10 m, on ne peut pas l'ouvrir. Sur notre partie de forêt, la surface où il y a plus de 10 m de profondeur de gravière à extraire n'est que de 20%. Actuellement, il y a une mise à l'enquête pour les gravières qui sont dans les Ursins. Le projet de la gravière n'est pas à l'ordre du jour, tant que nous ne pouvons pas abattre d'arbres et que nous ne disposons pas assez de graviers.

En ce qui concerne le refuge, nous étions *couplés* avec la Commune de Bougy qui a demandé un crédit et qui se l'est vu refusé par son Conseil. Bougy veut un refuge uniquement pour sa Commune! La question se pose de savoir si, aujourd'hui, Féchy ne va pas entreprendre ce projet individuellement? Votre Municipalité va en (re)parler prochainement avec celle de Bougy pour éclaircir la situation.

M. **Werner Baumgartner** : « il y a un projet, affiché à l'entrée de la maison de Commune, sur l'élargissement du chemin bétonné qui mène jusqu'à IKEA. Il espère que chacun va le consulter. Les propriétaires ont reçu un avant-projet et depuis, ils n'ont plus été avertis des modifications; ils n'ont jamais eu de réunion! Tout cela s'est décidé avec une facilité qui n'est pas permise et avec la collaboration des PTT! Les chemins AF ne sont pas faits pour des transports et des véhicules comme les bus PTT. Ce sont des chemins à remaniement parcellaire et la commune se permet de les rélargir comme elle veut, sans que personne ne sache quoique ce soit ».

M. **Francis Liard**, syndic, répond que le projet est situé sur trois communes, Allaman, Aubonne et Féchy et est en accord également avec la Commune de Perroy. Les CFF ont supprimé certaines gares, notamment Perroy, et le transport a été remplacé par des cars postaux.

Le premier projet des cars postaux n'était dévolu qu'aux Communes de Perroy et d'Allaman, sans passer par notre Commune. Féchy s'est donc battu afin d'obtenir un arrêt dans le village. Cet arrêt (un par heure et par direction) est très important pour nous et est très apprécié. Détourner ce bus par Aubonne n'est pas possible, sinon l'horaire n'est plus maintenu.

La route fait 2,4 m. de largeur. Avant que l'on ne demande à la Municipalité de pouvoir passer avec ces bus, il avait été étudié l'élargissement du chemin avec Perroy, Aubonne et Allaman. Il y a 5 ans, le bureau Transitec proposait de doubler la voie de circulation sur le côté sud et sur le côté nord, comme cela a été fait maintenant, mais avec 80 cm. Etant donné que le terrain était en zone agricole, qu'il fallait 10 ans pour avoir une autorisation du Service de l'aménagement du territoire et que ni Aubonne, ni Perroy ne voulaient payer un franc, Féchy ne voulait pas payer un million à elle seule (coût total : CHF 1'400'000.--) ! Le projet a été abandonné à ce moment-là.

Quand le sujet des bus est revenu sur la table, les quatre communes se sont réunies avec le Service de la mobilité du canton et les cars postaux. Il avait été discuté de créer des « pattes d'oies » pour les croisements, mais ceci n'était pas la bonne solution. Comment un bus de 2,55 m. de largeur pouvait-il passer sur une route de 2,40 m.? La facture des transports n'est pas gratuite. Pour le Service de la mobilité, de passer de 2,40 m. à 3,20 m, cela suffisait et c'est ainsi que le projet est reparti !

M. **Francis Liard**, syndic, précise encore que « tous les propriétaires concernés par cet élargissement ou par les terrains touchés en bordure ont été avertis. Le chemin est pour chacun, il n'est pas privé, il n'est pas réservé aux agriculteurs. Le chemin de la déchetterie est en mauvais état, il y en a pour plusieurs centaines de milliers de francs pour le remettre en état. Maintenant, il n'y a que les bus et les agriculteurs qui peuvent l'emprunter. »

M. **Werner Baumgartner** pense que cette affaire est mal engagée! Il souhaite dire aux vignerons que si ces bus passaient devant chez eux, ils ne seraient pas d'accord. Il demande à chacun d'aller s'opposer à la mise à l'enquête à la Maison de Commune. « Ceci n'est pas terminé, on en reparlera, jusqu'à ce que ce chemin soit fermé à la circulation ! »

10. **Clôture de la séance**

Le **président** rappelle aux membres les votations du 21 octobre 2007.

Le **président** rappelle le prochain Conseil général, qui aura lieu le mardi 6 novembre 2007 ; pour l'instant, aucun préavis n'est inscrit à l'ordre du jour ; il est possible que cette date soit avancée ou tout simplement annulée.

Le **président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h00.

Pour le bureau :

Le Président la secrétaire

Marc Morandi Francine Dupuis